

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 22/04/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 28 avril à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 29/04/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	Étaient présents : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27</b>	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>PRÉSENTS : 21</b>	<u>Absents excusés :</u> M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel
<b>VOTANTS : 26</b>	Secrétaire de séance : Mme Lanfranc de Panthou

### OBJET : RENOUELEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ET DE VELOS CLASSIQUES

M. Le Bourgeois, maire-adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que par délibération n°09.03.21, le conseil municipal a créé une aide à l'achat de VAE neufs.

Cette aide a été renouvelée en 2022, 2023 et 2024. Le « Bonus vélo » de l'Etat a été supprimé à compter du 15 février 2025. Les bénéficiaires du « Bonus vélo » de l'Etat doivent solliciter l'aide de l'Etat au plus tard 6 mois après la date de facturation du vélo. La Communauté Urbaine Caen la mer poursuit l'aide aux communes qui aident à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Il est proposé de reconduire le dispositif communal en 2025, y compris pour l'acquisition d'un vélo simple.

Pour mémoire, le dispositif d'aide financière prévoit :

- Montant de l'aide communale : 250 € pour l'achat d'un VAE neuf ; 50 € pour l'achat d'un vélo classique neuf.
- Bénéficiaires de l'aide : habitants de Verson dont le revenu fiscal de référence en année N-1 par nombre de parts est inférieur ou égal à 15 400 € (seuil 2024).

Pour un vélo acheté avant le 15/02/2025, les habitants de Verson éligibles au dispositif peuvent bénéficier des aides suivantes :

	VAE	Vélo classique
Commune de Verson	250 €	50 €
CU de Caen la mer	50 € (forfait)	-
État	200 € (montant maximum)	-
Total	500 €	50 €

Pour un vélo acheté après le 15/02/2025, les habitants de Verson éligibles au dispositif peuvent bénéficier des aides suivantes :

	VAE	Vélo classique
Commune de Verson	250 €	50 €
CU de Caen la mer	50 € (forfait)	-
Total	300 €	50 €

Pour un vélo acheté avant le 15/02/2025, l'aide de l'Etat est conditionnée à celle de la collectivité. Les bénéficiaires la perçoivent directement.

Concernant l'aide de Caen la mer (bonus de 50€), c'est la commune qui la verse aux bénéficiaires (avance remboursée ensuite par Caen la mer).

Ce dispositif a été créé pour un an en 2021 et renouvelé en 2022, en 2023 et en 2024.

Voici quelques éléments de bilan sur les aides attribuées à Verson :

	VAE	Vélo classique
2021	2	2
2022	12	3
2023	15	0
2024	4	1

Il est proposé de renouveler le dispositif d'aide pour 2025, en fixant l'enveloppe maximum à 2 000 €. (2022 : 3750 € réalisés ; 2023 : 5 000 € au BP, 4 500 € réalisés ; 2024 : 4 530 € au BP, 1 250 € réalisés).

Vu le Code de l'énergie : articles D251-2, D251-7-1 et D251-13 ;

Vu les décrets n°2020-656 du 30 mai 2020 et n°2020-955 du 31 juillet 2020 relatifs aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu l'arrêté de l'Etat du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants ;

Considérant le souhait d'agir en faveur des mobilités douces et la mise en place d'un plan vélo à Verson,

Considérant par ailleurs la suppression à compter du 15 février 2025 du bonus vélo par l'État pour l'achat de vélos neufs à assistance électrique (VAE) et le maintien de l'aide forfaitaire complémentaire attribuée par Caen la mer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- De reconduire en 2025 le dispositif communal d'aide financière décrit ci-dessus pour l'achat d'un VAE et d'un vélo classique,
- Les crédits nécessaires à la présente opération (2000 €, soit l'équivalent par exemple de 4 aides pour les vélos classiques et 6 pour les VAE) sont inscrits au budget primitif 2025,
- D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN